

Distr.
GENERALE

TD/B/CN.4/29
22 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT [ASSURANCES]
Commission permanente du développement
des secteurs de services : Promotion
de secteurs de services compétitifs dans
les pays en développement (Assurances)
Deuxième session
Genève, 4 juillet 1994
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Ordre du jour provisoire et annotations

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Examen de l'évolution du marché des assurances
4. Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
5. Etude d'éléments spécifiques du programme de travail :
 - a) Examen d'aspects critiques concernant la législation, la réglementation et la supervision des assurances (voir la section B.1.a) du programme de travail)
 - b) Privatisation et libéralisation du secteur des assurances
 - c) Expansion du secteur des assurances en matière d'assurance agricole et rurale
 - d) Echange de données d'expérience sur l'assurance-crédit
 - e) Réassurance (voir les sections B.1.c) et B.2. du programme de travail)
6. Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)
7. Questions diverses
8. Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 : Election du Bureau

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement, la Commission permanente élira un président, cinq vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants de ses membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. En outre, l'article 19 du même règlement intérieur stipule que le Bureau de la Commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les groupes A et C, deux par le groupe B et un par le groupe D, mentionnés dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

La Commission permanente voudra sans doute adopter l'ordre du jour provisoire qui figure dans la section I plus haut. La section III et les annexes à la présente note contiennent des suggestions concernant l'organisation des travaux de la Commission et une liste de documents.

Point 3 : Examen de l'évolution du marché des assurances

Concernant l'évolution du marché des assurances, les pays en développement s'inquiètent depuis quelques années de la menace que représentent pour leurs acquis et leurs perspectives en matière de développement les catastrophes naturelles et les risques associés à un progrès technologique et économique insuffisamment maîtrisé. Cette inquiétude se rattache aussi de plus en plus souvent à des spéculations sur de possibles changements climatiques. Le secrétariat de la CNUCED a établi un document de session (TD/B/CN.4/32) sur différentes options possibles pour l'assurance des catastrophes, des dégâts écologiques et des risques majeurs dans les pays en développement. Y sont abordées des questions intéressantes pour tous les pays qui souhaitent se doter de programmes d'assurance et de gestion des risques destinés à couvrir différents types de catastrophes, de dégâts écologiques et de risques majeurs.

Deux documents d'information intitulés "Insurance in developing countries: An assessment and review of developments (1989-1993)" (UNCTAD/SDD/INS/2/Rev.1) et "Statistical survey on insurance and reinsurance operations in developing countries (1983-1990)" (UNCTAD/SDD/INS/5) ont également été établis pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La Commission permanente voudra peut-être prendre des décisions sur la base de ces rapports, notamment à propos de l'orientation des activités futures.

Point 4 : Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail

Le secrétariat de la CNUCED a établi un rapport d'activité intitulé "Examen des activités du secrétariat se rapportant au programme de travail" (TD/B/CN.4/31). Ce rapport informe la Commission permanente des questions

figurant au programme de travail sur lesquelles le secrétariat a travaillé entre la première et la deuxième session de la Commission. Les principaux domaines du programme de travail y sont abordés : promotion de la transparence, promotion de services d'assurance compétitifs et renforcement de la coopération technique et de la mise en valeur des ressources humaines.

Le rapport contient un bref examen des documents présentés et propose dans certains cas d'éventuelles mesures complémentaires. Il devrait aider la Commission permanente à évaluer les travaux réalisés jusque-là. Des renseignements plus détaillés sur les activités et les études considérées figurent dans les différents documents de session et documents d'information dont la liste figure dans l'annexe II plus loin. La Commission permanente voudra peut-être prendre des décisions sur la base de ce rapport, notamment à propos de l'orientation des activités futures.

Point 5 : Etude d'éléments spécifiques du programme de travail

Pour l'examen du point 5 c) - "Expansion du secteur des assurances en matière d'assurance agricole et rurale" - le secrétariat de la CNUCED a établi un document de session sur certains aspects de l'assurance agricole dans les pays en développement (TD/B/CN.4/30). Y sont traités différents problèmes concernant l'adoption et l'expansion de l'assurance agricole et rurale dans les pays en développement. Pour plus de détails sur des aspects spécifiques, les participants pourront également se référer au document de base intitulé "L'assurance agricole dans les pays en développement" (UNCTAD/SDD/INS/1/Rev.1).

Concernant les autres points subsidiaires du point 5 de l'ordre du jour provisoire, le rapport d'activité (TD/B/CN.4/31) donne un bref aperçu des activités et études réalisées par le secrétariat. Une liste des documents d'information se rapportant aux points 5 a), b) et c) figure dans l'annexe II.

La Commission permanente voudra peut-être prendre des décisions sur la base de ces rapports, notamment à propos de l'orientation des activités futures.

Point 6 : Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)

Conformément à l'article 8 du règlement intérieur des grandes commissions, le secrétariat présentera pendant la session un projet d'ordre du jour provisoire pour la troisième session de la Commission permanente (Assurances), provisoirement prévue du 29 mai au 2 juin 1995.

Point 7 : Questions diverses

Point 8 : Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement

Le rapport de la Commission permanente (Assurances) sera soumis au Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa quarante et unième session.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Conformément à une décision prise par le Conseil du commerce et du développement à la première partie de sa quarantième session, la session de la Commission permanente consacrée aux assurances durera cinq jours ouvrables, du 4 au 8 juillet 1994. Elle s'ouvrira le lundi 4 juillet à 11 heures. Les séances se dérouleront normalement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des services limités seront disponibles, sur demande, pour des réunions de groupes.

Concernant l'organisation des travaux, la Commission, après un débat général, pourrait décider de se réunir en séances informelles et non plus en séances plénières.

Un calendrier indicatif des séances, que le secrétariat a établi en supposant que la Commission se réunirait en séances informelles, est présenté dans l'annexe I. Pour faciliter les travaux de la Commission permanente, un ordre chronologique différent est proposé pour l'examen des points de l'ordre du jour.

Annexe I

CALENDRIER INDICATIF DES SEANCES

<u>Lundi 4 juillet, 11 heures</u> (Plénière)	<u>Point 1</u> : Election du Bureau
	<u>Point 2</u> : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Débat général
<u>Lundi 4 juillet, 15 heures</u> (Plénière puis séance informelle)	Débat général (fin)
	<u>Point 5</u> : Etude d'éléments spécifiques du programme de travail (assurance agricole)
<u>Mardi 5 juillet, 10 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 5</u> : (suite)
<u>Mardi 5 juillet, 15 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 3</u> : Examen de l'évolution du marché des assurances (assurance des catastrophes, des dégâts écologiques et des risques majeurs)
<u>Mercredi 6 juillet, 10 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 3</u> : (suite)
<u>Mercredi 6 juillet, 15 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 4</u> : Examen des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail
<u>Jeudi 7 juillet, 10 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 4</u> : (suite)
<u>Jeudi 7 juillet, 15 heures</u> (Séance informelle)	<u>Point 4</u> : (suite)
	<u>Point 6</u> : Ordre du jour provisoire de la troisième session de la Commission permanente (Assurances)
<u>Vendredi 8 juillet</u> (après-midi) (Plénière)	<u>Point 6</u> : (fin)
	<u>Point 7</u> : Questions diverses
	<u>Point 8</u> : Adoption du rapport de la Commission permanente (Assurances) au Conseil du commerce et du développement

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

Pour faciliter les références, les documents de session et les documents d'information sont indiqués en regard des points de l'ordre du jour correspondants.

Documents de session

Point 3 : Différentes options possibles pour l'assurance des catastrophes, des dégâts écologiques et des risques majeurs dans les pays en développement (TD/B/CN.4/32)

Point 4 : Examen des activités du secrétariat se rapportant au programme de travail (TD/B/CN.4/31)

Point 5 : Problèmes d'assurance agricole dans les pays en développement (TD/B/CN.4/30)

Documents d'information

Promotion de la transparence : Insurance in developing countries:
An assessment and review of developments
(1989-1993) (UNCTAD/SDD/INS/2/Rev.1);

Statistical survey on insurance and reinsurance
operations in developing countries (1983-1990)
(UNCTAD/SDD/INS/5).

Promotion de services
d'assurance compétitifs : Issues of insurance regulation and
supervision relevant for developing countries
(UNCTAD/SDD/INS/6);

Insurance in developing countries:
Privatization of insurance enterprises and
liberalization of insurance markets
(UNCTAD/SDD/INS/3/Rev.1);

L'assurance agricole dans les pays en
développement (UNCTAD/SDD/INS/1/Rev.1);

Rapport du Groupe d'experts sur l'assurance
agricole (anglais seulement)
(UNCTAD/SDD/INS/4).
